

L'égalité professionnelle Femmes – Hommes

La politique RH que développe et met en œuvre l'Institution Sainte Marie s'appuie notamment sur l'égalité professionnelle, dont l'égalité Hommes Femmes est une des composantes. L'égalité est une valeur importante pour l'Institution sainte Marie et nous avons à cœur de transmettre le bon exemple à nos élèves.

La loi du 5 septembre 2018 impose aux entreprises de 50 salariés ou plus de faire un bilan chaque année afin de cibler les écarts de salaire pouvant exister entre les salariés hommes et femmes pour garantir la cohérence entre les principes affichés et la mise en pratique.

Il s'agit de calculer selon des règles très précises et de publier l'index des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et de prendre des mesures correctrices, en particulier lorsque cet index global est inférieur à 75.

Après calcul, **l'Institution Sainte Marie a obtenu un index de 74 pour l'année civile 2025.**

Conformément aux dispositions légales, l'index de l'égalité femmes-hommes correspond à la somme du résultat obtenu par l'entreprise pour chacun des 4 indicateurs suivants :

- ⇒ l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- ⇒ l'écart de taux d'augmentations individuelles,
- ⇒ le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année du retour de congé maternité,
- ⇒ le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur
1- écart de rémunération (en %)	29	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
INDEX (sur 100 points)	74	100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.